

**Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
Programme .....	3
Programme détaillé par matière .....	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	

## MINOECO - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'ouverture en économie vous offre :

- une réelle initiation aux sciences économiques, conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure ;
- une initiation à diverses problématiques économiques ;
- d'enrichir, par l'analyse économique, le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure.

## MINOECO - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Découvrir les sciences économiques, une discipline différente de celle de sa majeure, et en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en économie.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en sciences économiques.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils et méthodes de base des sciences économiques.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de questionnement à partir du raisonnement spécifique aux sciences économiques.
5. Percevoir les spécificités des sciences économiques et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

### PROGRAMME

---

#### *Programme détaillé par matière*

---

○ Obligatoire

⊗ Au choix

---

				Bloc annuel	
				2	3
⌘ LECGE1121	Histoire économique et sociale	Emmanuel Debruyne	EN [q1] [30h] [4 Crédits]	X	X
⌘ LECGE1212	Macroéconomie	Etienne De Callatay Fabio Mariani	EN [q1 ou q2] [45h+15h] [5 Crédits]	X	X
⌘ LECGE1216	Croissance et développement	Mélanie Lefèvre (supplée David De la Croix)	EN [q1] [30h] [5 Crédits]	X	X
⌘ LECGE1217	History of Economic Theory	Goulven Rubin (supplée Luca Pensieroso)	EN [q2] [30h] [5 Crédits]	X	X
⌘ LECGE1222	Microéconomie	Arastou Khatibi Arastou Khatibi (supplée Johannes Johnen) François Maniquet	EN [q1 ou q2] [45h+15h] [5 Crédits]	X	X
⌘ LECGE1228	Regional Economy	Joseph Gomes	EN [q2] [30h+10h] [5 Crédits]	X	X

### Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

**MINOECO - Informations diverses****LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE**

- > Bachelier en sciences chimiques [ [prog-2023-geog1ba](#) ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [ [prog-2023-rog1ba](#) ]
- > Bachelier en sciences mathématiques [ [prog-2023-math1ba](#) ]
- > Bachelier en histoire [ [prog-2023-hist1ba](#) ]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [ [prog-2023-huso1ba](#) ]
- > Bachelier en sciences biologiques [ [prog-2023-rog1ba](#) ]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [ [prog-2023-arte1ba](#) ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [ [prog-2023-hori1ba](#) ]
- > Bachelier en information et communication [ [prog-2023-comu1ba](#) ]
- > Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [ [prog-2023-geog1ba](#) ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [ [prog-2023-lafr1ba](#) ]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [ [prog-2023-rom1ba](#) ]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61
Responsable académique du programme:	<u>Vincent Bodart</u> ( <a href="https://uclouvain.be/repertoires/vincent.bodart">https://uclouvain.be/repertoires/vincent.bodart</a> )
Personne(s) de contact	
	• Responsable administrative: <u>Géraldine Carette</u> ( <a href="https://uclouvain.be/repertoires/geraldine.carette">https://uclouvain.be/repertoires/geraldine.carette</a> )

## ORGANISATION PRATIQUE

---

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

#### 3. Inscription à la mineure

##### *En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

##### *En troisième année*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

##### *Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

##### *Anticiper des cours :*

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuel de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

*Assumer le conflit d'horaires :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au